



## **Assemblée générale 2016**

**Bernin, le 6 décembre 2016**

### **Discours d'accueil du Président, Christophe Engrand**

#### **Bonjour à tous,**

En décidant de venir clore cette année à Bernin, à la maison des Territoires, nous avons voulu marquer ce moment particulier de rencontre, voire plus, de convergence, entre l'AD, le Département, et les EPCI de notre territoire. En effet, l'assemblée générale est le point d'étape annuel où sont mis en regard d'un côté le bilan de l'année écoulée et de l'autre les perspectives qui se dessinent pour les prochaines années.

Comme vous l'aviez remarqué lors de notre dernière assemblée, et comme chacun, en tant qu'élu ou président d'ASA, a pu le vivre tout au long de cette année, la réorganisation opérée par la loi MAPTAM et sa composante Gemapi n'en finit pas de faire bouger les lignes. J'en profite d'ailleurs pour remercier les services de l'Etat pour leur forte implication dans l'accompagnement de cette démarche.

En tant que principaux acteurs locaux dans la protection contre le risque inondation, l'AD et le SYMBHI entendent évidemment prendre leur part et leur responsabilité dans la construction de ce nouveau paysage que structure la création de la compétence Gemapi.

Acteurs historiques, l'AD et les Associations syndicales sont pleinement impactées par la réforme en cours, qui fait reposer exclusivement les missions Gemapi sur les collectivités de l'échelon communal et communautaire. Aussi lors de notre dernière assemblée générale, avons-nous exposé les grands axes de la problématique telle qu'elle nous apparaissait.

A la lumière des principaux textes que sont :

- l'ordonnance de 2004 et le décret de 2006
- les lois MAPTAM et NOTRe
- le décret « digues » de 2015

nous avons soulevé plus de questions que nous avons pu donner de réponses. En effet, les nouveaux textes venaient en contradiction avec nos textes spécifiques, sans pour autant s'imposer clairement. Une expertise juridique était donc nécessaire, et nous nous étions engagés à la mener à bien au cours de cette année. C'est maintenant chose faite puisque Maître Philippe Schmidt, avocat spécialiste en droit public est avec nous ce matin pour vous exposer son analyse juridique sur le sujet.

Je rappelle que les termes de cette étude juridique ont fait l'objet d'une présentation au Comité directeur en juin dernier. Sans vouloir anticiper sur cet exposé ni sur les échanges qu'ils ne manqueront pas de susciter parmi nous, je tiens néanmoins à marquer les axes forts qui s'en dégagent :

- Tout d'abord, la notion d'un gestionnaire unique, professionnalisé, opérant sur un linéaire global et continu, se trouve confortée par les nouveaux textes : l'AD est donc bien dans son cœur de métier.
- Ensuite, l'AD doit évoluer vers une structure de type syndicat mixte à l'horizon 2019-2020, de façon à mener à bien le renouvellement des autorisations des ouvrages et à prétendre en rester le gestionnaire.
- Enfin, l'AD - en tant qu'exploitant gestionnaire - et le SYMBHI - en tant que maître d'ouvrage et aménageur - présentent des complémentarités évidentes qui conduisent naturellement à envisager le rapprochement des deux structures.

C'est donc sur la base de ces axes forts que nous entendons travailler avec nos partenaires d'aujourd'hui qui seront, sous une forme ou sous une autre, également nos partenaires de demain. Car après 80 ans (1936-2016) de bons et loyaux services, l'AD entend plus que jamais continuer à mettre ses compétences et ses moyens au service de tous. Et la tâche qui nous attend est d'importance.

En effet, qui pourrait imaginer un instant que les investissements de grande ampleur consentis sur Isère amont et Romanche aval, et bientôt sur l'Oisans et le Drac aval, ne soient pas garantis dans la durée par la présence d'un gestionnaire compétent et expérimenté ? De même, la responsabilité très ciblée qui est inscrite dans la compétence Gemapi, ainsi que les enjeux de développement conditionnés par la fiabilité des ouvrages de protection, tout ceci exige un niveau de qualité sans cesse croissant.

C'est ce niveau de qualité que vous avez pu percevoir à travers le rapport d'activité qui vous a été joint. Je ne rentrerai pas dans le détail de ce qui vous sera présenté par Michel Pinhas, car nous tenons à réserver suffisamment de temps pour le sujet principal que je viens d'évoquer.

Je soulignerai simplement que les travaux de confortement des digues de l'Eau d'Olle sont en cours d'achèvement, sous maîtrise d'œuvre interne à l'AD, ce qui est une bonne illustration de notre capacité d'intervention. Ce qui m'amène tout naturellement à remercier d'une part notre personnel pour la qualité du travail accompli, et d'autre part les élus de l'AD pour leur participation aux décisions, décisions qui rendent possible ce niveau d'activité.

**FIN / 6 décembre 2016**